



# Arrêté du Maire

Portant sur la fermeture  
du terrain de football

2023/06

Le Maire de la commune de SAINT-ROBERT, le **20 janvier 2023**,

Vu les articles L22121 et suivants du Code général des collectivités territoriales,  
Vu la nécessité d'interdire les manifestations sportives sur le terrain gazonné  
suite aux intempéries de ces derniers jours,

Considérant que le terrain est impraticable en raison des conditions climatiques.

## ARRETE

**Article 1** : Les matchs et les entrainements de football seront interdits sur le terrain de football de la commune de Saint-Robert du vendredi 20 janvier 2023 jusqu'au lundi 23 janvier 2023.

**Article 2** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et transmis au district de football de la Corrèze.

Le Maire,  
Claude ACHARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be "CA", located below the name of the Mayor.

